



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ambassade de France à Madagascar
Service économique de Tananarive**

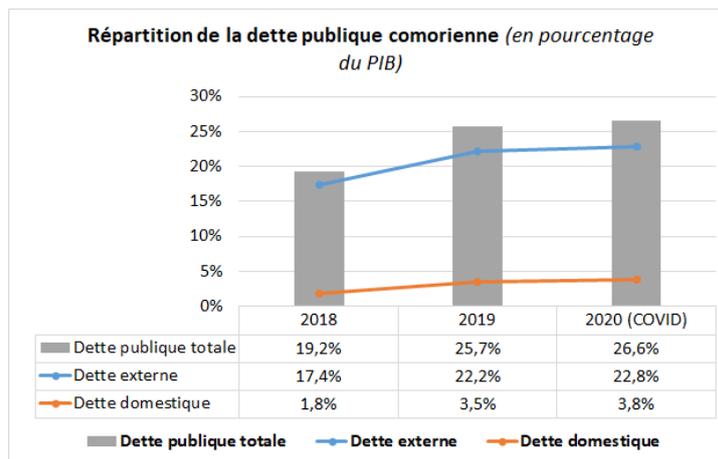
Antananarivo, le 8 octobre 2021
Affaire suivie par : Andihalina Rakoto

Une dette publique comorienne reposant sur les sources externes de financement

En 2020, la dette publique comorienne rapportée au PIB a atteint 26,6% du PIB, composée à 22,8% de dette extérieure et à 3,8% de dette domestique. La dette extérieure est majoritairement composée de dette bilatérale (un tiers de dette chinoise). La Banque centrale mobilise ses instruments pour l'endettement domestique notamment via les avances statutaires. Le principal créancier multilatéral est le FMI devant la Banque arabe (BADEA). Un moratoire sur la dette comorienne a été décidé par les principaux créanciers bilatéraux à partir de mai 2020, suite à l'allègement décidé par le FMI dans le cadre du soutien du pays face à la crise du Covid-19.

1. Une dette publique en forte augmentation en 2019, puis stable durant la crise sanitaire

Selon la Banque centrale des Comores, la dette publique rapportée au PIB a atteint 26,9% (+0,9 point) en 2020 contre 25,7% en 2019. Elle avait fortement augmenté en 2018 (+6,5 points) en raison d'un emprunt de 80 M\$ contracté auprès de l'*Exim Bank* chinoise, pour financer des infrastructures de Comores Télécom. Elle est majoritairement externe (22,8 % du PIB contre 22,2 % en 2019) et cette tendance s'accroît. L'analyse de soutenabilité de la dette du FMI parue en mars 2021 maintient le pays en risque «modéré» (comme en 2020) pour la dette externe tout comme pour la dette publique.



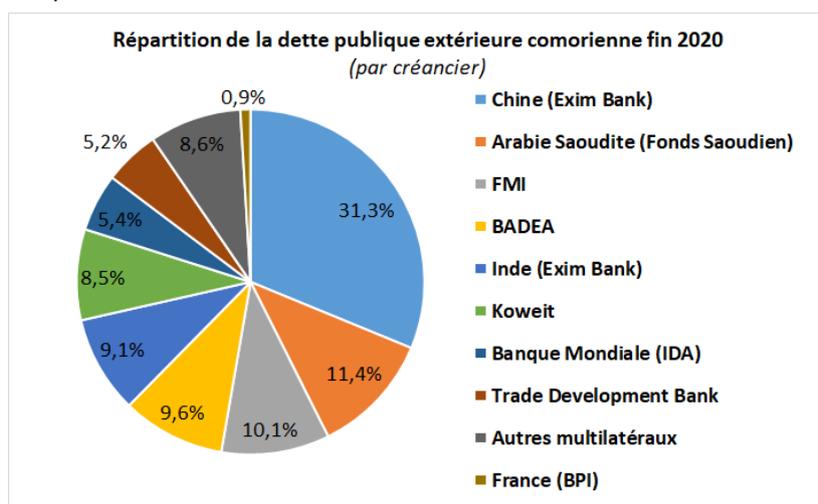
Au 31 décembre 2020, l'encours total de la dette publique s'élevait à 331 M \$, dont 284 M \$ de dette externe (86%) et 47 M \$ de dette domestique (14%).

2. Un encours de la dette extérieure concentré autour de la dette bilatérale

Au 31 décembre 2020, la dette publique extérieure était de 284 M \$. 61,2% du total correspond à une dette bilatérale soit 174 M \$ contre 38,8% d'emprunts contractés auprès des multilatéraux (soit 110 M\$).

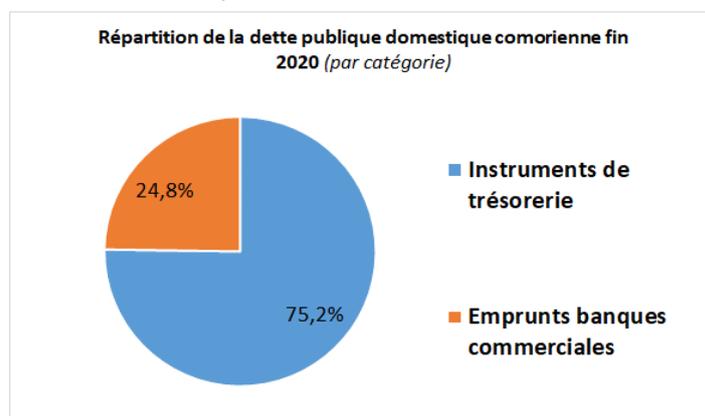
Fin 2020, la Chine (via l'Exim Bank of China) est le premier créancier bilatéral de l'Union des Comores avec un stock de dette de 89 M\$ soit 31,3% du total de l'encours. Elle se positionne devant l'Arabie Saoudite avec 32 M\$ (11,4% du total), l'Inde à travers l'Exim Bank (26 M\$, soit 9,1%), le Koweït (24 M\$; 8,5%) et la France (via BPIFrance pour 3 M\$ soit 1%).

Le Fonds Monétaire International est le premier créancier multilatéral des Comores (29 M \$) soit 10,1% du total de l'encours notamment à travers un financement en 2020 au titre de l'Instrument de Financement Rapide (8 M\$). Viennent ensuite la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA, 27 M\$, soit 9,6%), la Banque mondiale avec 15 M\$ (5,4%) et la *Trade Development Bank* (TDB) de la COMESA représentant 15 M\$ soit 5,2%.



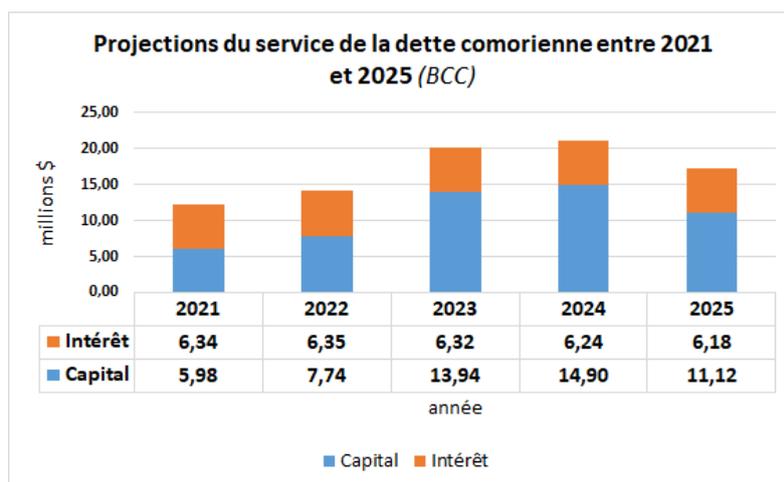
3. Les instruments de trésorerie de la Banque centrale, leviers de la dette domestique

Au 31 décembre 2020, la dette publique domestique comorienne était de 47 M \$. Elle est composée en grande majorité d'instruments de trésorerie de la Banque centrale (35 M\$, soit 75,3% du total) dont des avances statutaires (24 M \$ soit 50,2% du total) et des allocations de DTS (12 M\$ soit 25,2%). Les emprunts auprès des banques commerciales correspondent à 24,8%, soit 12 M\$.



4. Allègement du service de la dette extérieure en 2020 dans un contexte de crise

En 2021, le montant prévu du service de la dette extérieure s'élèvera à 12,3 M\$ selon la Banque centrale et devrait atteindre 17,3 M\$ d'ici 2025. Il devrait suivre une tendance haussière jusqu'en 2024, avant de connaître une baisse à partir de 2025.



Le FMI a approuvé l'activation du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (FFARC) en faveur des Comores en avril 2020, lui permettant d'alléger sa dette. La dette éligible à une suspension sur une période de 24 mois s'élève au total à 4,4 M\$, soumise à l'approbation de l'institution en fonction de la disponibilité des fonds. **Les pays du G20 et du Club de Paris ont également décidé un moratoire sur le paiement du service de la dette extérieure de l'archipel**, couvrant la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020. La France est concernée à hauteur de 0,4 M\$.